

Mineurs en centres fermés : une controverse signée Francken

GOVERNEMENT FÉDÉRAL Un arrêté d'exécution crée l'émoi dans la majorité suédoise

► Un arrêté d'exécution signé Theo Francken a été recalé par le chef du gouvernement, nous affirme de bonnes sources suédoises, où l'on sonne l'alerte.
► Le Seize « recadre » : il n'y a pas de tensions, le dossier parmi d'autres est à l'examen, rien à signaler.

En attendant le rapport du CGRA (Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides) dans l'affaire soudanaise, ainsi que les amendements au projet de loi sur les visites domiciliaires, deux sujets brûlants déjà, le gouvernement fédéral a de quoi s'occuper toujours dans le même domaine : l'asile et la migration. Un nouveau foyer de tension ? On nous l'affirme. On recadre au « Seize ».

De quoi parle-t-on ? A bonnes sources côté flamand : d'un arrêté confectionné par Theo Francken ayant trait à l'interception des mineurs d'âge et l'autorisation de les transférer dans les centres fermés (lire ci-contre), tout cela pour ce qui concerne,

on l'a compris, les migrants en situation irrégulière. Le texte, nous confie-t-on, était prêt. A savoir : le secrétaire d'Etat peut opérer sans l'aval du conseil des ministres – c'est la règle pour les arrêtés ministériels –, mais sans doute pas sans s'assurer que les partenaires n'y trouvent rien à redire politiquement... Ce qui, manifestement, n'est pas le cas, dans cette version des faits. Le Premier ministre, nous explique-t-on, a dû intervenir personnellement il y a quelques jours, exigeant de remettre l'ouvrage sur le métier.

Message : il est urgent de réfléchir avant d'agir. Gare à produire un texte contestable, cela après (pendant) la controverse et la levée de boucliers suscitée par le projet de loi sur les visites domiciliaires, là encore avec Theo Francken à la manœuvre. Faut-il préciser que nos interlocuteurs sonnent l'alerte – même si c'est off the record. Leur propos : vigilance maximale, gare aux dérapages, cet arrêté du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration n'est pas acceptable, c'est la goutte...

Rue de la Loi, on entend une autre musique. Calmons-nous. Oui, explique-t-on, il est bien question de définir un cadre légal pour les familles en centres fermés, et de prévoir pour elles

des « unités adaptées ». La Belgique a été condamnée à l'échelle européenne (en 2008), c'est une remise en ordre nécessaire, entend-on. Mais, non, cela n'a pas fait l'objet de tensions dans la

majorité ces derniers jours. Non, le chef du gouvernement n'est pas intervenu comme on le prétend par ailleurs. Il a juste veillé – et ça remonte à décembre dernier, nous dit-on – à ce que le dossier, comme tant d'autres, soit bel et bien étudié sous tous les angles, juridiquement no-

tamment, cela en réunions inter-cabinets dans un premier temps, où l'on s'interroge et sur le contenu et sur la façon d'agir, par arrêté royal peut-être, ce

n'est pas sûr. On en est là. Voilà tout. Le travail est en cours. Rien à signaler.

Les deux versions s'entrechoquent ? Exact. Un point commun, tous sont d'accord : le sujet n'est pas « remonté » en kern (comité ministériel restreint) ni en conseil des ministres, il n'a pas fait l'objet de discussions à proprement parler, officiellement disons, au sein du gouvernement fédéral.

Pour le reste, c'est le grand écart. Auprès de Theo Francken, mercredi soir, on disait tomber des nues. ■

DAVID COPPI

LE PROJET**Des enfants enfermés dès le mois de mars**

Enfermer des enfants en vue de leur éloignement, un scandale ? Le projet, vilipendé par les associations, n'est pas une lubie du secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration mais figure explicitement dans l'accord de gouvernement. Il était d'ailleurs déjà évoqué sous les coalitions précédentes, sans avoir jamais été mis en application. Pas une nouveauté donc, d'autant que la Belgique a déjà enfermé des enfants par le passé.

Depuis 2008, sauf cas exceptionnels ou accommodements de très courte durée, les mineurs sont exclus du dispositif de détention par souci de protection. Le fruit d'un combat de longue haleine qui avait abouti à la condamnation de la Belgique par la Cour européenne des droits de l'homme. L'impact d'un enfermement, en particulier dans un environnement quasi carcéral prévu pour des adultes étant jugé beaucoup trop traumatisant. Et disproportionné.

Des unités dédiées aux familles

Pour corriger le tir, le gouvernement avait alors créé des « maisons de retour », spécialement dédiées aux familles. Ce régime d'accueil plus ou moins ouvert - la présence d'au moins un des parents est requise en permanence - doit permettre de préparer le renvoi de la famille dans les meilleures conditions. Problème : une famille sur trois disparaît avant d'avoir été rapatriée.

L'idée est donc de créer un nouveau centre fermé - en

fait une extension du « 127 bis » à Steenokkerzeel - spécialement aménagé pour les familles, celles qui se seraient défilées, comme les textes européens le permettent. Ou en tout cas ne l'interdisent pas. Dans le droit belge, la détention d'enfants est simplement conditionnée au fait d'être « aussi courte que possible » et « dans un lieu adapté ».

Si le dossier refait surface aujourd'hui, c'est que les premières unités dédiées aux familles sont sur le point « d'ouvrir » leurs portes. Les premières unités doivent accueillir les premières familles au mois de mars. Cinq logements ont été construits, pouvant chacun accueillir entre six et huit personnes.

Mobilisation

La semaine passée, Sotieta Ngo, la directrice du Ciré, invitée à s'exprimer à la Chambre dans le cadre des auditions sur les visites domiciliaires, a d'ailleurs prévenu les députés : « Il faut faire le lien entre ce projet de loi et l'ouverture prochaine de centres fermés pour famille. Avec ce texte, on donne la possibilité à l'Office des étrangers d'aller cueillir directement toute la famille chez elle, au petit matin, avant l'école ».

Les associations, qui avaient déjà lancé la campagne « On n'enferme pas un enfant. Point » il y a quelques mois, promettaient une nouvelle mobilisation pour bloquer l'ouverture de ces premières unités. Avec l'espoir de mobiliser une opinion publique sensibilisée par les récentes controverses relatives à la politique migratoire.

L.K.